

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 3 février 2022

Date de la convocation : 28 janvier 2022

Nombre de membres du Comité Syndical : 56

Nombre de Conseillers en exercice : 55

Présidente de séance : Johanna ROLLAND

Secrétaire de séance : Aziliz GOUEZ

Présents (35) : Rodolphe AMAILLAND, Marie-Annick BENATRE, Erwan BOUVAIS, Sylvie CAUCHIE, François CHENEAU, Jean-Michel CRAND, Anthony DESCLOZIERS, Philippe EUZENAT, Jacques GARREAU, Aziliz GOUEZ, Jean-Sébastien GUITTON, Michel GUILLARD, Franck HERVY, Jean-Pierre JOUTARD, Julie LAERNOES, Philippe LE CORRE, Florian LE TEUFF, Yvon LERAT, Catherine LUNGART, Pascal MARTIN, Hervé NEAU, Rémy NICOLEAU, Nicolas OUDAERT, François OUVRARD, Stéphanie PAITIER, Eric PROVOST, Tristan RIOM, Jean-François RICARD, Johanna ROLLAND, André SALAUN, David SAMZUN, Aymeric SEASSAU, André SOBCZAK, Jean-Louis THAUVIN, Bruno VEYRAND.

Absents et excusés (14) : Bassem ASSEH, Claude AUFORT, Laure BESLIER, Yan COURIO, Gwenola FRANCO, Laurence GARNIER, Céline GIRARD-RAFFIN, Jean-Yves HENRY, Sylvain LEFEUVRE, Michel MEZARD, Barbara NOURRY, Jean-Claude PELLETEUR, Pascal PRAS, Frankie TRICHET.

Absents et représentés (6) : Bertrand AFFILE donne pouvoir à Anthony DESCLOZIERS, Valérie OPPELT donne pouvoir à Aziliz GOUEZ, Céline PAILLARD donne pouvoir à Eric PROVOST, Claire TRAMIER donne pouvoir à Rémy NICOLEAU, Fabrice ROUSSEL donne pouvoir à Johanna ROLLAND, Rita SCHLADT donne pouvoir à Nicolas OUDAERT

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 3 février 2022

Johanna ROLLAND

Chers collègues, bonjour à chacune et à chacun. Ravie de vous retrouver pour notre Comité syndical, même si nous aspirons tous à pouvoir enfin retrouver des instances en présentiel. Je vous propose, avant que nous ne commençons notre séance, quelques mots à l'attention de notre collègue Jean-Jacques LUMEAU qui nous a quittés.

Le 23 décembre dernier, Jean-Jacques nous a quittés brutalement, trop brutalement. Sa disparition nous affecte évidemment tous. Il était élu à Saint-Nazaire, vice-Président de la CARENE. Je laisserai David SAMZUN dire quelques mots. Il était plus qu'un adjoint et l'un de mes « compagnons », un homme de conviction et un homme libre.

En tant que Maire de Nantes, je me souviens évidemment de l'adjoint à la Culture qu'il a été entre 2014 et 2020, notamment parce que c'est avec lui que nous avons mené le projet autour de l'École Supérieure des Beaux-Arts de Nantes Saint-Nazaire, qui s'est concrétisé en 2018. Il y était pour beaucoup dans cette évolution. Depuis 2020, Jean-Jacques était vice-Président de notre Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire, tout comme il était un administrateur très impliqué de Nantes Saint-Nazaire Développement.

Il était un artisan convaincu des coopérations. Je crois qu'il était intimement convaincu que nous avions, autour de l'estuaire, un destin commun et que nous avions intérêt à porter ensemble des projets qui unissent l'avenir. Il aura été l'un de ceux qui auront fait vivre ce lien entre nos territoires. Ici, dans le cadre du Pôle, depuis le début de ce mandat, Jean-Jacques s'était investi dans la construction du nouveau plan d'action avec beaucoup de force et de conviction, aux côtés de ses collègues, et notamment aux côtés des vice-Présidents.

Je veux avoir, ce matin, pour sa famille, pour ses amis, pour toutes celles et tous ceux qui l'ont connu, apprécié et aimé, une pensée profonde. Il va nous manquer. Son parcours reste un exemple d'un engagement humaniste, profond, sincère et toujours soucieux de l'intérêt général avant d'être soucieux de sa propre personne.

David, je te laisse dire quelques mots.

David SAMZUN

Bonjour à vous toutes et à vous tous.

Comme tu l'as dit, Johanna, le décès de Jean-Jacques, ce 23 décembre, où il allait simplement se faire poser des stents, suite à un petit problème cardiaque – c'était vraiment une intervention anodine –, fait que l'on a perdu quelqu'un. Le « on » est très collectif, il regroupe des Maires, des vice-Présidents de l'Agglomération, toutes celles et tous ceux qui le côtoyaient très régulièrement au sein du Pôle. Il nous manque déjà.

Permettez-moi cette vulgarité, c'était un « mec bien » tout simplement. C'était un homme qui aimait la culture, la musique, New York, Cuba, les belles voitures, qui était un vrai vivant. C'était un élu très engagé politiquement, de gauche, sans dogmatisme. Il était capable de travailler avec toutes et tous. Il adorait et découvrait le Pôle en début de cette mandature, au sens d'investissement. Il y prenait beaucoup de plaisir et avait aussi cette capacité à « sortir la burette d'huile » quand c'était nécessaire, y compris à me faire passer des messages quand il considérait qu'il fallait les faire passer. Il avait aussi

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 3 février 2022

cette capacité à être un élu dont le regard allait plus loin que sa délégation. C'était un homme très attaché à la culture, aux coopérations. Comme tu l'as dit, Johanna, il sera l'artisan majeur de l'École des Beaux-Arts, que nous allons inaugurer dans peu de temps à Saint-Nazaire, tout comme celui de l'Auditorium d'une grande qualité.

Il avait aussi un dossier viscéralement et amoureusement attaché, qui était le développement des nouvelles lignes, que nous appelons à Saint-Nazaire et dans l'Agglomération nazairienne « Hélyce », avec les questions : « Quel est le mode de propulsion le plus adapté ? » et tous les enjeux environnementaux et économiques. Le 20 décembre, date de notre déjeuner, il me parlait du débat qui nous animait tout à l'heure sur les consommations foncières. Il me parlait de cette volonté de moderniser notre réseau, ce que nous ferons.

Très clairement, il nous manque déjà et il va nous manquer. C'était tout simplement un homme bien et un élu remarquable. Pour moi, c'était un fidèle compagnon depuis une trentaine d'années et un bosseur. Nous n'étions pas toujours d'accord mais il était d'une très grande loyauté, et dans la vie politique, ce que nous ne pouvons que souligner. Merci à vous toutes et tous. Je me permets, à titre plus personnel, de remercier toutes celles et tous ceux qui ont pu adresser un petit mot, une pensée ou une présence aux obsèques. Nous étions dans une période bien compliquée de Covid et de vacances, mais je sais qu'il aurait été heureux de vous entendre. Merci à vous toutes et à vous tous.

Johanna ROLLAND

Merci, David.

Chers collègues, je vous propose d'observer une minute de silence.

(Les membres observent une minute de silence en mémoire de M. Jean-Jacques LUMEAU)

Merci.

Nous allons démarrer l'ordre du jour de cette matinée.

Désignation du secrétaire de séance

Johanna ROLLAND

Nous avons à désigner un, en l'occurrence *une*, secrétaire de séance. Je propose Aziliz GOUEZ.

Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 3 décembre 2021

Johanna ROLLAND

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ou des observations sur le compte-rendu ?

S'il n'y a pas de souhait d'intervention particulier, je mets aux voix le procès-verbal et nous allons pouvoir voter via Votebox. Comme vous le savez, d'un point de vue réglementaire, nous devons être sur un scrutin public.

Les opérations de vote sont achevées et le procès-verbal est adopté.

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 3 février 2022

Délibérations

I. Délibération 2022-01 : Délibération d'installation de M. Christophe COTTA (Carene)

Johanna ROLLAND

Par délibération du Conseil communautaire en date du 1^{er} février, la CARENE a désigné M. Christophe COTTA, vice-Président aux mobilités comme nouveau conseiller syndical représentant Saint-Nazaire Agglomération.

S'il n'y a pas de demande d'intervention sur ce point, je mets aux voix la délibération.

Les opérations de vote sont achevées et cette délibération est adoptée.

II. Délibération 2022-02 : Élections du 6^e vice-Président et d'un autre membre du Bureau

Johanna ROLLAND

En premier point, Saint-Nazaire Agglomération propose la candidature d'Éric PROVOST, premier vice-Président de la CARENE, Président du Parc naturel régional de Brière et d'ailleurs déjà membre du Bureau syndical, pour être le 6^e vice-Président du Pôle.

Nous pourrions mettre aux voix ce point.

J'ajoute, d'emblée, pour remplacer le siège vacant au Bureau syndical, que Nantes Saint-Nazaire Agglomération propose la candidature de Christophe COTTA. Là aussi, l'élection devant être réalisée au scrutin secret, nous allons voter sur Votebox.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Merci, les opérations de vote sont achevées et le point A de cette délibération est adopté.

Je mets aux voix le deuxième point.

Merci, les opérations de vote sont achevées et le point B de cette délibération est adopté.

III. Délibération 2022-03 : Élection de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Johanna ROLLAND

Il convient de procéder à une nouvelle élection de la CAO pour en modifier la composition pour les représentants de Saint-Nazaire Agglomération.

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 3 février 2022

Éric PROVOST, qui était suppléant, devient titulaire et Sylvie CAUCHIE devient suppléante. Je précise que, dès le mois d'avril, la CAO devra attribuer le marché de prestation de services pour le compte du groupement de commandes que nous formons avec le PETR du Pays de Retz, pour réaliser les états initiaux de l'environnement de nos schémas de cohérence territoriale, d'où l'importance d'adopter cette délibération dès aujourd'hui.

S'il n'y a pas de question ni de demande d'intervention sur ce point, je mets aux voix la délibération.

Merci, les opérations de vote sont achevées et cette délibération est adoptée.

IV. Délibération 2022-04 : Désignation d'un nouveau membre de l'Atelier permanent

Johanna ROLLAND

Saint-Nazaire Agglomération propose que Christophe COTTA, vice-Président aux mobilités, puisse siéger à l'Atelier permanent. Je précise que cela lui permettra également de participer aux travaux du groupe de projet Mobilité puisque nous avons un groupe qui réunit les différents vice-Présidents de nos intercommunalités sur un sujet qui est, pour nous tous, extrêmement essentiel.

Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix.

Merci, les opérations de vote sont achevées et cette délibération est adoptée.

V. Délibération 2022-05 : Délibération Cadre Programme d'Actions 2022-2026

Johanna ROLLAND

Il s'agit de la délibération cadre sur la mise en œuvre du plan d'action 2022-2026. Notre Pôle est, en quelque sorte, un outil à deux dimensions au service de ses membres et de ses habitants. Il y a à la fois une dimension stratégique, qui correspond à la partie du schéma de cohérence territoriale, qui a vocation à définir une vision prospective et partagée pour nos territoires, sur les sujets d'aménagement du territoire, notamment avec les enjeux d'orientation d'urbanisme pour chacune de nos collectivités. Notre Pôle a aussi une dimension opérationnelle. Comme nous avons eu l'occasion de nous le dire à plusieurs reprises, c'est important si nous voulons « donner de la chair » à notre Pôle et faire en sorte que les actions concrètes puissent être perçues par les habitantes et habitants, pour développer ces actions et élaborer des solutions au service de tous les habitants qui vivent et travaillent dans le Pôle.

Lors du dernier mandat, pour donner quelques exemples, nous pouvons citer les démarches « Eau et paysages », « Parcours Sémaphores », le projet « Imaginons l'habitat péri-urbain de demain ». Ce sont des objets concrets qui sont venus traduire un certain nombre de grandes orientations que nous partageons.

Au début de ce mandat, nous avons fait le choix de mettre en place une gouvernance politique plus resserrée qui vise à favoriser l'interconnaissance entre nous et à favoriser un meilleur partage. Avec mes collègues Présidents Rita SCHLADT, Rémy NICOLEAU, Yvon LERAT et David SAMZUN, nous

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 3 février 2022

avons confié, à l'installation du Pôle en octobre 2020, à un groupe d'élus, la responsabilité d'animation de ce processus, lequel est piloté par Aziliz GOUEZ, Sylvain LEFEUVRE, Michel MÉZARD, Nicolas OUDAERT et Pascal PRAS.

Je veux, à cette étape, remercier les uns et les autres chaleureusement. Il y a eu une vraie implication, un vrai engagement et c'est ce qui va nous permettre de passer un nouveau cap collectif sur ces sujets. Ils ont fait le choix, à raison, d'y associer les vice-Présidents thématiques quand c'était nécessaire pour pouvoir avancer. Le 2 juillet, au terme d'environ dix mois de travail, nous avons débattu au sein de notre Comité syndical de la proposition du plan d'action qui avait été porté par le groupe des vice-Présidents référents.

Je ne reviens pas sur les enjeux de contenu, dont nous avons eu l'occasion d'échanger très largement. Nous avons notamment pointé les questions des transitions écologiques, climatiques mais aussi économiques qui sont devenues devant nous, dans cet enjeu de notre capacité à coopérer. C'est dans cet esprit que le Pôle franchit une nouvelle étape avec cette feuille de route autour des enjeux pointés précisément sur les questions d'énergie, d'emploi, de sobriété foncière et de biodiversité. Je ne rentre pas dans le détail, sauf demande expresse de l'un d'entre vous parce que cette étape a déjà été validée par nos différents Conseils communautaires en novembre et en décembre. Il se trouve que nous avons tous – et vous avez tous, ce dont je me réjouis – validé à l'unanimité ce plan d'action. J'y vois là le symbole d'une certaine capacité d'écoute collective et réciproque, une forme de maturité dans le dialogue, qui me semble plus que jamais nécessaire dans la société d'aujourd'hui.

La délibération cadre indique le contenu de nos futurs travaux. Charge à l'Atelier permanent d'en assurer le pilotage pour valider au fur et à mesure les propositions d'expérimentation avant la mise en œuvre. Vous comprenez donc que ce sont bien des rendez-vous réguliers que nous aurons.

Dans un moment où la société est sans cesse plus fracturée et fragmentée, nous avons là un levier de dialogue, au-delà des sensibilités politiques, en prenant en compte à la fois le fait que nous avons un destin commun, mais aussi une diversité de situations – géographiques, socio-démographiques, économiques. C'est bien ce partage de la réalité très concrète de notre territoire qui va nous permettre d'avancer sur ce plan d'action.

Voilà pour introduire cette délibération cadre, sur la mise en œuvre du plan d'action 2022-2026. Sur ce point, est-ce qu'il y a des questions ou des demandes d'intervention des uns ou des autres ?

Je vous propose de voter pour valider ce processus déjà bien engagé.

Merci, les opérations de vote sont achevées et cette délibération cadre est adoptée.

VI. Délibération 2022-06 : Rapport d'orientations budgétaires 2022

Johanna ROLLAND

Il s'agit, comme traditionnellement, du Rapport d'orientations budgétaires. Comme dans chacune de nos collectivités, le Pôle doit procéder à un débat d'orientations budgétaires.

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 3 février 2022

Juste quelques rappels sur les principes de fonctionnement de notre Pôle. Premièrement, le financement du Pôle repose principalement sur la participation de ses membres. Il n'a jamais eu recours à l'emprunt. Deuxièmement, ses participations sont déterminées à la fois par rapport au poids démographique, mais aussi à la richesse fiscale. Enfin, en moyenne, sur les dix dernières années, ses participations étaient de 1,16 € de fonctionnement courant par habitant, en y ajoutant la mobilisation de l'expertise de nos deux agences, que je veux saluer pour leur contribution à nos travaux. Nous avons besoin de ces travaux préparés et de qualité pour pouvoir ensuite avancer de la meilleure des manières possible.

Il vous est proposé, dans la délibération que vous avez reçue, de stabiliser à hauteur de 1,17 € par habitant l'appel de fonds réalisé par le Pôle auprès de ses membres, ce qui constitue un budget global de 1,057 M€ pour l'année 2022.

Stéphane, je te laisse compléter si tu souhaites ajouter quelques éléments.

Stéphane BOIS

Je vais répondre à vos questions par anticipation. Dans les statuts du Pôle, les participations sont désormais calculées chaque année. Il y a une légère évolution, chaque année, qui dépend, d'une part de vos évolutions démographiques et, d'autre part, de vos évolutions du potentiel fiscal. Cela explique les mouvements puisqu'il y aura des différences à la marge et que nous nous situons à des évolutions de l'ordre de 0,11 % ou 0,17 %.

Dans la délibération qui vous est proposée, nous avons fait l'application de la différence en volume, qui est très faible, puisqu'elle oscille entre + 610 € et - 5 000 €. C'était le premier élément important.

Le deuxième élément porte sur la répartition prévisionnelle des dépenses de fonctionnement. Je voudrais insister sur le fait que le poste principal sont désormais les charges des Ressources Humaines, avec la mise à disposition, par la CARENE, de quatre équivalents temps plein (ETP), dont le nouveau poste de Direction des Transitions économiques et écologiques. Il s'agit de Frédéric VASSE qui commence à travailler avec les vice-Présidents délégués au développement économique de chacune de vos intercommunalités. C'est une convention que vous avez validée le 3 décembre dernier. Notons également la mise à disposition, par Nantes Métropole, à la fois d'un ETP (Jonathan LEFEBVRE) dans le cadre de l'application du Pacte de transition écologique de Cordemais – nous avons une recette, en face, de l'État – et d'un poste de responsable administratif, partagé à 0,4 ETP avec Nantes Métropole, ce qui est nouveau. Nous aurons l'occasion, à la fin du trimestre, de faire une présentation aux adjoints à l'Urbanisme, aux adjoints en charge des risques de chacune de vos Communes, puisque la cellule opérationnelle de prévention des risques environnementaux de Nantes Métropole peut intervenir sur l'ensemble des intercommunalités. Nous avons aussi une demande d'extension potentielle avec un syndicat du nord du département qui souhaite pouvoir bénéficier de ce service mais cela devrait être instruit dans le courant de cette année.

Voilà pour la délibération cadre budgétaire.

Johanna ROLLAND

Merci. Est-ce qu'il y a des questions ou des demandes de précision ?

Je vais vous proposer de mettre aux voix.

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 3 février 2022

Comme tout débat d'orientations budgétaires, je rappelle que nous votons simplement sur le fait que le débat a eu lieu. Nous prenons acte qu'il s'est bien tenu.

Je mets aux voix la délibération.

Merci, les opérations de vote sont achevées et cette délibération est adoptée.

VII. **Délibération 2022-07 : Convention de partenariat triennale avec la Maison Régionale de l'Architecture des Pays de la Loire**

Johanna ROLLAND

Je rappelle que la Maison Régionale de l'Architecture est une association créée en 2004, à l'initiative du Conseil régional de l'Ordre des architectes. Le Pôle adhère à la Maison Régionale depuis plus de trois ans. Pour donner un ordre d'idée du travail en commun, le premier partenariat avait été établi pour le lancement de l'appel à projets « Imaginons l'habitat péri-urbain de demain », que j'ai évoqué au préalable et que nous avons lancé en 2018.

Il vous est proposé de renouveler ces collaborations avec cette convention de partenariat qui viendra contribuer à l'application du plan d'action que nous avons évoqué juste avant. Est-ce qu'il y a des questions ou des demandes d'intervention sur ce point ?

Tristan RIOM

Pour information, je ne prends pas part à ce vote, parce que je représente la Ville de Nantes à la Maison de l'Architecture.

Johanna ROLLAND

Merci, c'est bien noté.

Je mets aux voix cette délibération.

Merci, les opérations de vote sont achevées et cette délibération est adoptée.

VIII. **Délibération 2022-08 : Approbation modification simplifiée n°1 du SCOT Nantes Saint-Nazaire, accompagnée de :**

- **1_Note explicative de synthèse de la délibération 2022-09**
- **2a_DOO : fascicule Littoral**
- **2b_Annexe rapport de présentation : notice explicative**
- **3_Avis des Personnes Publiques Associées et des observations du public**
- **4_Bilan de la mise à disposition du public**
- **5_Synthèse détaillée des modifications proposées suite à la mise à disposition du public**

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 3 février 2022

Johanna ROLLAND

Cette délibération concerne le bilan de la mise à disposition et l'approbation de la modification simplifiée n°1 du SCOT de la Métropole Nantes Saint-Nazaire.

Pour rappel, le Pôle a engagé une procédure de modification simplifiée, dite n°1, pour intégrer les nouvelles dispositions de la loi Littoral, telles qu'elles ont été fixées par la loi Elan. Par délibération du 11 mars 2021, nous avons défini les objectifs suivants pour cette modification :

Je les rappelle rapidement, il y avait deux points :

- Identifier les critères d'identification déjà urbanisés, autres que les agglomérations et villages, et en définir la localisation ;
- Préciser les définitions et localisations des agglomérations et villages, au regard des définitions qui étaient déjà existantes dans le SCOT en vigueur.

Par délibération du 2 juillet, nous avons adopté collectivement le bilan de la concertation. Désormais, nous sommes dans une phase après la réception des différents avis et mises à disposition du public, dans la dernière phase de la procédure, qui est celle de la validation. Sur les contenus, il n'y a aucune nouveauté, ni aucun ajout par rapport à ce que nous avons déjà vu ensemble.

Je laisse Claire MOULINIÉ présenter rapidement les avis et le projet définitif.

Claire MOULINIÉ

Merci. Sans revenir sur les différentes étapes de la procédure, neuf communes sont concernées par cette modification simplifiée. L'idée est notamment de venir définir les agglomérations, et de localiser et encadrer les possibilités de construction des villages. Des villages étaient déjà identifiés dans le SCOT adopté en 2016, qui bénéficient de possibilités d'extension. Il s'agit de : Revin, Les Forges, La Pommeraie et La Touche Basse. Nous identifions, dans le cadre de cette modification, trois nouveaux villages ne bénéficiant pas de possibilité d'extension : La Sencie, La Roulais et Loncé à Montoir-de-Bretagne. Il y a également un village à dominante économique, qui est La Noé d'Armangeo.

Cette modification permet surtout de localiser, de définir et d'encadrer les possibilités de ce que nous appelons les « secteurs déjà urbanisés » ou SDU (ce qui correspond à ce que nous avons défini comme des « hameaux » dans le SCOT), sur lesquelles les orientations des hameaux s'appliquent. Le travail réalisé a permis de définir 19 secteurs déjà urbanisés, qui seront localisés sous forme de cartographie. Chaque secteur est assorti d'un encadrement des possibilités de construction, au-delà de ce qui est déjà inscrit dans le cadre de la loi Littoral.

C'est le dossier que nous avons proposé de notifier aux Personnes Publiques Associées. Sur les 31 notifications, nous avons reçu 13 avis favorables, 1 avis favorable avec des demandes de correction d'erreurs matérielles de la Communauté de communes Estuaire et Sillon, 2 avis avec des avis défavorables, des réserves ou des demandes de complément notamment de la CDNPS (Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites) et de la DDTM44. Nous avons reçu des demandes de complément de l'autorité environnementale (MRAe) qui ont notamment été jointes dans le cadre de la mise à disposition du public qui a eu lieu en novembre et décembre. Du côté des remarques du public, des observations ont été formulées à la fois dans les registres papier dans les communes, mais également dans les registres dématérialisés. Nous avons reçu 24 remarques. Un courrier nous a également été transmis dans ce cadre-là, de la commune de La Chapelle-Launay qui se prononçait favorablement sur cette modification.

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 3 février 2022

Concernant la prise en compte des remarques, nous proposons notamment des remarques sur les quatre villages avec des demandes de précision qui seront ajustées dans la notice explicative. Nous proposons l'encadrement de la définition de l'enveloppe urbaine sur les trois villages. Nous avons eu des avis clairement défavorables de la DDTM44 et/ou de la CDNPS. Ce n'était pas forcément concordant sur les secteurs sur 11 SDU. Nous avons également des demandes de précision à apporter sur 4 SDU.

Dans le cadre de ce projet de modification soumis à l'approbation, nous vous proposons :

- D'intégrer la correction des erreurs matérielles, notamment sur la description de l'Agglomération de Bouée et pour le secteur de Vérac ;
- De compléter la notice explicative qui sera jointe au rapport de présentation sur la partie « évaluation environnementale » ;
- D'ajouter une orientation pour la définition de l'enveloppe urbaine des villages ;
- De compléter les justifications des qualifications de villages ;
- De compléter également les critères appliqués comme demandés par la DDTM44 sur la définition et la localisation des agglomérations correspondant aux zones d'activité ;
- De compléter les orientations de certains villages ou SDU, pour définir au plus près l'enveloppe urbaine et garantir la préservation des espaces urbains.

Nous proposons donc, à la délibération, de tirer le bilan de la mise à disposition, jointe au dossier qui vous a été envoyé, et d'approuver la modification simplifiée n°1 du SCoT en intégrant les évolutions présentées.

Jean-Michel CRAND

Je veux bien intervenir, si c'est possible.

Johanna ROLLAND

Oui, allez-y.

Jean-Michel CRAND

Je suis vice-Président de la CARENE sur la partie Urbanisme et j'ai effectivement travaillé sur le projet de modification simplifiée. La délibération qui vous est proposée, comme l'a dit Claire MOULINIÉ, tire le bilan de la mise à disposition et d'approuver la modification simplifiée n°1 portant sur l'intégration du volet « littoral » de la loi Elan.

L'enjeu majeur pour les PLU et PLUi est que, sans identification, ni localisation par le SCoT, les secteurs déjà urbanisés (les SDU) ne pourraient être ouverts à l'urbanisation. Des propositions de modification, apportées notamment sur l'identification de quatre villages non dotés de l'extension, viennent compléter les villages déjà identifiés au SCoT. Nous avons également 19 secteurs dans les secteurs déjà urbanisés, qui correspondent à la définition des hameaux du SCoT (nous avons l'équivalence avec les hameaux).

Le principe est que les orientations déjà existantes dans le SCoT, sur les hameaux ou les villages, s'appliquent sur les espaces identifiés dans la présente modification. Un important travail d'objectivation et de sélection des SDU a été opéré avec le concours de l'ADDRN que je remercie, qui permet de

Compte rendu

Réunion du Comité syndical du 3 février 2022

passer de 52 secteurs potentiels à 19 secteurs identifiés en SDU, répondant aux critères que nous avons établis, comme l'a évoqué Claire MOULINIÉ.

Des orientations complémentaires ont été définies pour mieux prendre en compte, sur ces espaces, l'encadrement de la constructibilité ou de la sensibilité environnementale. Nous sommes accompagnés par le cabinet d'avocats de Maître Loïc PRIEUR, spécialiste de la loi Littoral, qui a déjà accompagné d'autres SCoT littoraux.

Par ailleurs, les avis de la DDTM44 et de CDNPS ont été jugés sévères, pour nous, allant au-delà de la jurisprudence actuelle, à l'exception de deux SDU. Des échanges ont eu lieu dans les instances des intercommunalités concernées, avec les Maires et les Communes concernées, pour proposer de maintenir le projet de modification du SCoT avec les 19 SDU identifiés, considérant qu'ils répondent aux définitions du SCoT de la loi Littoral.

Johanna ROLLAND

Merci, Jean-Michel. D'autres interventions ou contributions ?

Je mets aux voix cette délibération.

Merci, les opérations de vote sont achevées et cette délibération est adoptée.

Chers collègues, nous avons terminé l'ordre du jour tel que conçu pour ce matin. Est-ce qu'il y a des questions diverses ?

Philippe EUZENAT

Je voulais remercier les services du Pôle parce que je trouve que la méthode pour voter, via le lien qui nous a été adressé, est très pratique. C'est peut-être quelque chose à reproduire si d'aventure nous devons continuer à nous réunir sous ce format.

Johanna ROLLAND

Merci. Je voulais remercier les équipes du Pôle, pas simplement pour la préparation de notre instance, mais pour tout le travail préalable nécessaire pour arriver à cette étape.

Je voulais avoir un mot particulier pour Laurie-Mai DENOUX, qui va vers de nouvelles fonctions, après avoir passé dix ans au service du Pôle. Je crois, qui plus est, que c'était votre premier poste, chère Laurie-Mai, et je crois ne pas trahir de secret en disant que vous vous envolerez vers la Banque des Territoires. Nous vous souhaitons donc bonne chance et bon vent pour cette nouvelle étape professionnelle.

Laurie-Mai DENOUX

Merci beaucoup. Je me permets de rebondir pour saluer tout le monde. J'ai eu beaucoup de plaisir à travailler, pendant cette décennie, au Pôle Métropolitain et je vais continuer à œuvrer au développement territorial en Loire-Atlantique. Je ne pars pas très loin, à la Banque des Territoires à Nantes. Merci à tous.

Johanna ROLLAND

Je vous propose que l'on s'en arrête là pour ce matin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.